

# Annexe

## ÉCHÉANCIER DES INSCRIPTIONS

### PRIX GÉMEAUX 2010 – TÉLÉVISION, INTERNET ET NOUVEAUX MÉDIAS

<b>CATÉGORIES</b> (AINSI QUE LES CATÉGORIES DE MÉTIERS ET D'INTERPRÉTATION CORRESPONDANTES) > <b>Prix spéciaux</b> : voir au verso	<b>DATE LIMITE D'INSCRIPTION</b> POUR LES ÉMISSIONS DONT LA DIFFUSION <b>EST COMPLÉTÉE</b> AU 31 DÉCEMBRE 2009	<b>DATE LIMITE D'INSCRIPTION</b> POUR LES ÉMISSIONS DONT LA DIFFUSION <b>N'A PAS ÉTÉ COMPLÉTÉE</b> AU 31 DÉCEMBRE 2009
> <b>DRAMATIQUE</b> – série dramatique; comédie; téléroman  > <b>DOCUMENTAIRE</b> – biographie ou portrait; société; culture; nature et sciences  > <b>SÉRIE DOCUMENTAIRE</b>	<b>VENDREDI 5 FÉVRIER 2010</b>	<b>VENDREDI 5 MARS 2010</b>
> <b>HUMOUR</b> – spécial humoristique; série humoristique  > <b>MAGAZINE</b> – culturel; d'intérêt social; de services  > <b>VARIÉTÉS</b> – série ou spécial de variétés ou des arts de la scène; talk-show; jeu; télé-réalité  > <b>ÉMISSION OU SÉRIE D'AFFAIRES PUBLIQUES</b>  > <b>ÉMISSION OU SÉRIE DE SPORTS OU DE LOISIRS</b>  > <b>ÉMISSION OU SÉRIE JEUNESSE</b> – fiction; variété/magazine  > <b>ÉMISSION OU SÉRIE D'ANIMATION</b>	<b>VENDREDI 5 FÉVRIER 2010</b>	<b>VENDREDI 12 MARS 2010</b>
> <b>SITE WEB RELIÉS À UNE ÉMISSION OU UNE SÉRIE</b> – dramatique, humour, variétés ou animation – affaires publiques, documentaire, magazine ou sport – jeunesse  > <b>ÉMISSIONS ORIGINALES PRODUITES POUR LES NOUVEAUX MÉDIAS</b> – dramatique, humour, variétés ou animation – affaires publiques, documentaire, magazine ou sport	<b>VENDREDI 12 MARS 2010</b>	

**DATES LIMITE POUR L'ENVOI DU MATÉRIEL AUDIOVISUEL AUX PRIX GÉMEAUX TOUTES CATÉGORIES : 19 MARS 2010**  
 > Pour les épisodes ou émissions diffusés en direct après le 31 mars, veuillez contacter l'Académie.

## ÉCHÉANCIER DES INSCRIPTIONS PRIX SPÉCIAUX

### PRIX DE LA DIVERSITÉ

> **DATES ET CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ** : une émission de télévision de langue française diffusée entre le 1<sup>er</sup> mai 2009 et le 30 avril 2010 ET inscrite au concours des prix Gémeux 2010 dans au moins une catégorie de prix. Tous les types d'émissions sont admissibles en autant qu'une émission reflète le caractère multiculturel et multiethnique d'ici.

Le prix de la Diversité a pour but de récompenser les émissions de télévision qui reflètent le mieux la diversité culturelle d'ici tout en respectant les normes d'excellence des prix Gémeux. Pour être considérée pour ce prix, une émission doit répondre aux critères d'admissibilité des prix Gémeux (voir cahier des règlements 2010). Tous les types d'émissions de langue française sont admissibles : fiction, documentaire, jeunesse, etc. Le prix récompense une émission et peut être remis à une ou plusieurs personnes ayant travaillé à l'émission. L'Académie remet un seul trophée par émission.

> **DATE LIMITE POUR RECEVOIR LES INSCRIPTIONS** : Le vendredi 30 avril 2010 (inscription gratuite)

> **FORMULAIRE D'INSCRIPTION DISPONIBLE AU** : [www.prixgemeux.ca](http://www.prixgemeux.ca)

### GRAND PRIX DE L'ACADÉMIE

> Prix remis par l'Académie à une personnalité dont la carrière exceptionnelle a contribué au développement de la télévision d'expression française au Canada. Tout membre de l'Académie peut soumettre une candidature. Cette candidature doit être accompagnée d'un court justificatif et être appuyée par deux membres de l'Académie. Un jury de cinq membres, mandaté par le conseil d'administration et sur lequel d'anciens récipiendaires du prix seront invités à siéger, sélectionne trois candidatures parmi celles reçues. Le jury les soumet par la suite au conseil d'administration qui choisit le lauréat. Le jury est présidé par le président de l'Académie. Ce dernier n'a pas le droit de vote.

> **DATE LIMITE POUR RECEVOIR LES INSCRIPTIONS** : Le vendredi 30 avril 2010 (inscription gratuite)

### PRIX JEAN-BESRÉ

> Ce prix souligne la contribution d'une personne, d'une émission, d'un télédiffuseur, d'une société de distribution, d'un organisme qui s'est illustré au cours de l'année par l'originalité, la créativité, l'innovation et l'excellence de son travail. Tout membre de l'Académie peut soumettre une candidature. Cette candidature doit être accompagnée d'un court justificatif et être appuyée par deux membres de l'Académie. Un jury de cinq membres, mandaté par le conseil d'administration et sur lequel des Immortels de la télévision seront invités à siéger, sélectionne trois candidatures parmi celles reçues. Le jury les soumet par la suite au conseil d'administration qui choisit le lauréat. Le jury est présidé par le vice-président télévision de l'Académie. Ce dernier n'a pas le droit de vote.

> **DATE LIMITE POUR RECEVOIR LES INSCRIPTIONS** : Le vendredi 30 avril 2010 (inscription gratuite)

#### POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS VEUILLEZ CONTACTER :

Académie canadienne du cinéma et de la télévision  
225, rue Roy Est, bureau 106, Montréal (QC) H2W 1M5  
Téléphone : 514 849-7448 – Télécopieur : 514 849-5069  
Courriel : [gemeaux@acct.ca](mailto:gemeaux@acct.ca)